

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

DOSSIER UNIQUE D'INSTRUCTION

Année : **2021**

Conventionnement demandé au titre de

**ATELIER CHANTIER D'INSERTION
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
ENTREPRISE D'INSERTION
ENTREPRISE de TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION**

Intitulé de la SIAE :

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Dossier à retourner avec toutes les pièces

- **1 exemplaire mail**
- **1 exemplaire courrier**

Pour l'Etat :

DIECCTE

Pôle 3E – service Accès et Retour à l'Emploi
Adresse : 859, rocade Zéphir - BP 6009
97306 Cayenne – cedex

Et à l'adresse électronique suivante :
reine.azor-plenet@dieccte.gouv.fr

Pour la Collectivité Territoriale de Guyane:

Mission Stratégie Emploi (MSE)

715 chemin SADEKI, Cité grant – BP 533
97333 Cayenne – Cedex

Et à l'adresse électronique suivante :
mse@ctguyane.fr

Pour l'APEIG:

APEIG Guyane

Cité Oyanas lieu dit médan
BP 5580 97334 Cayenne – Cedex

Et à l'adresse électronique suivante :
contact@apeig.com

Pour Pôle Emploi:

POLE EMPLOI Guyane

19 avenue Louis Pasteur – BP 223
97300 Cayenne Cedex

Et à l'adresse électronique suivante :
Karine.cresson@pole-emploi.fr

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Dossier complet le :

SOMMAIRE

I – Présentation de la structure

II – Les moyens mobilisés par la structure

III – Présentation du projet d'insertion

IV – Objectifs annuel de la structure

V – Bilan de l'année écoulée pour renouvellement d'une action

VI – La demande de financement

VIII – Pièces à joindre à votre dossier

Vous êtes libres d'apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaire. La mise en page proposée n'a pas pour finalité de réduire la longueur de vos réponses

Si oui lequel ou lesquels ? :

Avez-vous à une convention collective ?

oui

non

Si oui laquelle ou lesquelles ? : Convention collective nationale des ateliers chantier d'insertion du 31 mars 2011

II – Les moyens mobilisés par la structure

A – Renseignements concernant les ressources humaines

Effectif au 31 décembre N-1 : 15 bénévoles (les salariés seront embauchés lors de la mise en place de l'ACI, qui fait l'objet du présent DUI)

Dont :

Moyens humains de la structure

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée

Nombre de salariés permanents	4
Nombre de salariés permanents en équivalent temps plein (ETP)	4
Nombre de bénévoles	15
Nombre de bénévoles en équivalent Temps Plein (ETP)	3

1 – Les moyens humains permanents mobilisés pour l'action

Hors bénévole et personnes en insertion :

- Si certains postes sont gérés en prestation de service ou en sous-traitance, le préciser avec nom de l'organisme intervenant. Dans ce cas précis, les contrats envisagés sont à joindre au dossier d'instruction
- Si le poste n'est pas pourvu, indiquer l'éventuel projet de recrutement de l'année

Tableau du personnel permanent sur l'action

NOM Prénom	Date d'embauche et de sortie, le cas échéant	Contra ts aidés (CUI, emploi d'aveni r)	Nature du contrat (CDD, CDI, contrat de professionnalisation, emploi solidaire, mise à disposition, bénévolat)	Qualification	Fonction (s)	Durée hebdoma daire	Coût salarial chargé	ETP
Armand SEROTTE	01/01/2022		CDD	Ouvrier horticole	Encadrant technique	35 h	22 937	1
Rénato AMERIE	01/01/2022		CDD	Technicien paysager	Encadrant technique	35 h	22 937	1
Salarié 3	01/01/2022		CDD	Formation de CIP	ASP	35 h	22 937	1
Salarié 4	01/01/2022		CDD	Technicien horticole.	Responsable de production	35 h	20 707	1

Plan de formation envisagé pour le personnel et/ou les bénévoles

Nom Prénom	Durée en nombre d'heures / Coût	Organisme de formation	Intitulé de la formation	Financeurs	Coût résiduel à la charge de la structure
5 salariés en insertion bénévoles 2 encadrants techniques 1 responsable de production	6 080 €	à définir	CACES	OPCA Uniformation	0
2 salariés en insertion 2 encadrants techniques 1 responsable de production	3 960 €	à définir	CACES Nacelle	OPCA Uniformation	0
2 salariés en insertion 2 encadrants techniques 1 responsable production	3 615 €	à définir	Permis remorque	OPCA Uniformation	0
6 salariés en insertion 1 responsable de production 2 encadrants techniques 1 ASP	3 000 €	à définir	Hygiène et sécurité	OPCA Uniformation	0
4 salariés en insertion 2 encadrants techniques	4 800 €	à définir	Initiation bureautique	OPCA Uniformation	0
5 salariés en insertion 2 encadrants techniques	990 €	à définir	Gestes et posture	OPCA Uniformation	0
6 salariés en insertion 2 encadrants techniques 1 ASP	1 980 €	à définir	Equipements de Protection Individuels	OPCA Uniformation	0
3 salariés en insertion 2 encadrants techniques 1 ASP 1 responsable de production	1 275 €	à définir	Sauveteur secouriste au travail	OPCA Uniformation	0
3 salariés en insertion 2 encadrants techniques	1 275 €	à définir	Mise en place signalisation de chantier	OPCA Uniformation	0
1 responsable de production 2 encadrant technique 1 ASP	480 €	à définir	Manipulation d'extincteurs	OPCA Uniformation	0

B - Descriptif des moyens matériels

1.1 Les moyens matériels de la structure

Description du support de production.

Le support économique et commercial que nous avons choisi pour notre ACI est une ferme horticole polyvalente qui regroupe quatre activités de production :

- le maraîchage
- la floriculture
- la production pépinière
- et un domaine connexe qui est l'aménagement d'espaces ou travaux paysagers.

Les infrastructures nécessaires à ces activités, ainsi que les compétences techniques qu'elles requièrent, sont à quelques nuances près les mêmes.

Le capital foncier.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande nous a attribué par le biais d'un bail de 9 ans les parcelles AY 366 et AY 367 pour une surface de 7,5 ha.

Environ 2,5 ha sont destinés à l'outil de production de l'ACI, il s'agit d'une portion de savane exondée.

Le capital d'exploitation.

Bâtiment

1 local technique dont le rôle est :

- D'accueil le personnel salariés permanents et salariés en insertion.
- Permettre des réunions et des temps de formation.
- Permettre des moments de détente et de convivialité.
- Permettre le stockage de petits matériels.

Abris de culture.

- 250 m² d'abris sous plastique
- 800 m² d'abris sous ombrières

Véhicules d'exploitation.

- Un fourgon de 7 places comprenant un volume de chargement.
- Une camionnette benne de 3,5 tonnes.

Véhicules et machines agricole.

- 1 mini-pelle de 2,2 tonnes et sa remorque
- 1 débroussailleuse auto tractée
- 1 motobineuse
- 4 débroussailleuses portées
- 1 tronçonneuse
- 1 taille haie
- 1 souffleur
- 1 tarière brouette
- 1 groupe électrogène

Équipements de protection individuel

- 1 pantalon, 1 veste, 2 tricots, 1 paire de chaussure, 1 assourdisseur, 1 lunette de protection, 1 paire de gants

Équipements informatiques et équipements de bureaux

5 ordinateurs portable 17 pouces

2 tablettes

1 téléphone fixe

1 rétroprojecteur

Autres équipements :

- 3 extincteurs
- matériel d'affichage obligatoire
- signalétique du site

Il sera sollicité dans le cadre de la demande de FDI un montant de 30 746 euros couvrant :

- Les travaux d'adduction d'eau potable sur le site : 4 000 €
- Les travaux d'électrification : 12 000 €
- L'achat de pots, d'amendement, d'engrais et de semences : 9 000 €
- L'achat de matériel aratoire et fil pour débroussailleuse : 2 546 €
- Les équipements de protection individuels : 3 200 €

La structure bénéficie de fonds FEDER (226 000 €) pour le financement le reste de ses investissements.

E – Budget prévisionnel de la structure

Le montant de FDI demandé est de 30 746 € mais il apparaît à 14 746 € dans le compte de résultat prévisionnel ci-dessous car d'un point de vue comptable, la partie du FDI finançant de l'investissement (travaux d'adduction d'eau et de mise en place de l'électricité) ne doit pas figurer entièrement mais au prorata de la durée d'amortissement, de même que l'investissement lui-même dont le montant ne figure pas dans sa totalité la première année mais qui est retranscrit dans les charges au compte 68 « dotation aux amortissements ».

Exercice 2022
31/12/2022

date de début : 01/01/2022

date de fin :

CHARGES			PRODUITS		
60	Achats		70	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
		58 799			63 082
601	Achats de matière première	9000		Prestations d'aménagement	30 637
602	Achats stockés			Vente de fruits et légumes	32 445
604	Prestations de services	30 531			
605	Achat matériel	5 596			
606	Achats fournitures non stockées	13672			
607	Achats de marchandises		71	Productions stockées	9 366
61	Charges externes	21 000	72	Productions immobilisées	
611	Sous-traitance générale		74	Subventions	323 172
612	Crédit-bail				
613	Locations immobilières				
613	Locations mobilières	10 000		Ville de *	
614	Charges locatives				
615	Entretien réparations	7 000			
616	Primes d'assurances	4000		Communauté de Communes ou Urbaine de*	
617	Etudes et recherches				
618	Documentation générale et colloques				
62	Autres charges externes	31 530			
621	Personnel extérieur à l'entreprise			Collectivité territoriale de Guyane	MSE 35 000
622	Honoraires de prestation formation/tutorat personnel insertion action hors formation/tutorat	13 000			Service Formation
623	Publications				
624	Transports et déplacements	14 000			
625	Voyages, missions et réceptions				
626	Frais de télécommunication	3 780			
627	Service bancaire	750			Aide aux postes 183 920
628	Divers				FDI 14 746
63	Impôts et taxes sur salaires				
631	Impôts et Taxes sur salaires			Etat *	
633	Vers. Formation, transport, construction				
635	Impôts directs, indirects et droits				
64	Salaires et charges	274 107			
	Gestion administration **	20 707		Opérateur unique	
	charges sociales =%	518		APEIG-PLIE	
	Accompagnateur socio professionnel	22 937		ACSE	
	charges sociales =%	6845		FSE	86 605
	Encadrement technique	45 874			
	charges sociales =%	13 690			
	Personnel insertion	184 589			
	charges sociales =%	56 141			
	Autres personnel hors activité insertion			AUTRES	DAAF - PRA 3 000
	charges sociales =%				
	Autres frais pour personne en insertion				
65	Charges de gestion courante		75	Produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	30 552
68	Dotations aux amortissements	40 736	78	Reprises sur amort. et provisions	
68	Dotations aux provisions		79	Transfert de charges	
69	Impôt sur société ***				
TOTAL CHARGES		426 172	TOTAL PRODUITS		426 172
Emplois des contributions volontaires			Contributions volontaires en nature		

Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition de biens et prestations		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	
Rappel : une structure qui perçoit 153 000 euros ou plus de fonds publics est tenue de faire appel à un commissaire aux comptes pour valider les comptes annuels.			

III – Présentation du projet d’insertion de la Structure

Personne responsable de l’action :

Nom : LOUIS-ALEXANDRE

Prénom : Naomi

Fonction : Présidente de l’association

Téléphone : 06 94 27 10 93

Courriel : naomi.louis.alexandre@gmail.com

A – Informations Générales

Date de démarrage prévisionnel de l’action :		Durée du Projet :	
Territoire d’intervention	<p>Préciser le territoire : Montsinéry-Tonnégrande</p> <p>Le territoire est-il couvert par : un PLIE ? OUI Est-elle située en milieu rural ?</p> <p>La structure se trouve-t-elle en : NON Zone de Revitalisation Urbaine Zone de Revitalisation Rurale Zone Franche Urbaine quartiers prioritaires politique de la ville</p>		
Secteur d’activité	<p>Préciser le secteur d’activité :</p> <p>Client/donneur d’ordre qui représente plus de 50% de votre chiffre d’affaire oui non</p> <p>Nombre de clients / donneurs d’ordre qui représente plus de 25 % de votre chiffre d’affaire ? Aucun un deux trois</p>		

B – Prévision de recrutements des salariés en insertion retenu pour ce projet

	Nombre de personnes en insertion envisagée : 12	Durée hebdomadaire : 26 heures ou annuelle du travail :	ETP : 8,91
Public prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de BRSA socle : 7 - Nombre de Chômeur longue Durée : 12 - Nombre de Chômeur de très longue durée : - Nombre de jeune en demande d’insertion (MLRG) : - Nombre de personnes Handicapés : - Nombre Autres publics (précisez) : - Nombre de femmes (à titre indicatif) : 6 		

C – Présentation du projet

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel ci-dessous (description du projet, objectifs généraux, organisation des travaux, formation, partenaires, ect...)

Le projet est présenté synthétiquement ci-après. Le document de projet est joint en annexe au présent dossier.

1. Objet de l'opération (domaine, nature, contenu...)

1.1. Présentation du porteur de projet

Fondée en 1983, l'Association Mayouri pour la Création d'Activités Productives (AMCAP) a pour objet d'assurer la promotion et le développement de toutes activités productives pour l'insertion sociale et professionnelle de publics fragiles et de contribuer à l'animation culturelle et sportive et à l'éducation populaire sur l'ensemble du territoire.

Depuis sa création, l'AMCAP a mené plusieurs activités dont la création d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, d'une entreprise de transformation de poisson avec l'appui de l'IFREMER et la conduite d'un Atelier Chantier d'Insertion de 15 places en pépinière et travaux paysagers.

1.2. Contextes économique et social.

Le territoire de la CACL, sur lequel s'inscrit le projet de ferme d'insertion de l'AMCAP, comptait 130 253 habitants en 2014 soit 49% de la population guyanaise. 38% de sa population n'a aucun diplôme, contre une moyenne de 18% en métropole. Le taux d'emploi y est de 50% seulement avec un important chômage des jeunes de 15 à 24 ans (CACL, 2016).

Le faible taux d'emploi est lié notamment au modèle de développement économique de la région : une croissance sans développement due à une économie de transfert, marquée par une prédominance de l'emploi public (CTG, CRPV, 2015).

Le nombre de bénéficiaires du RSA, en constante augmentation (+6,9% en 2014), est majoritairement constitué de personnes sans activité (87 %). La part des bénéficiaires du RSA représentait en 2013 30% de la population active (Rapport annuel IEDOM, 2014).

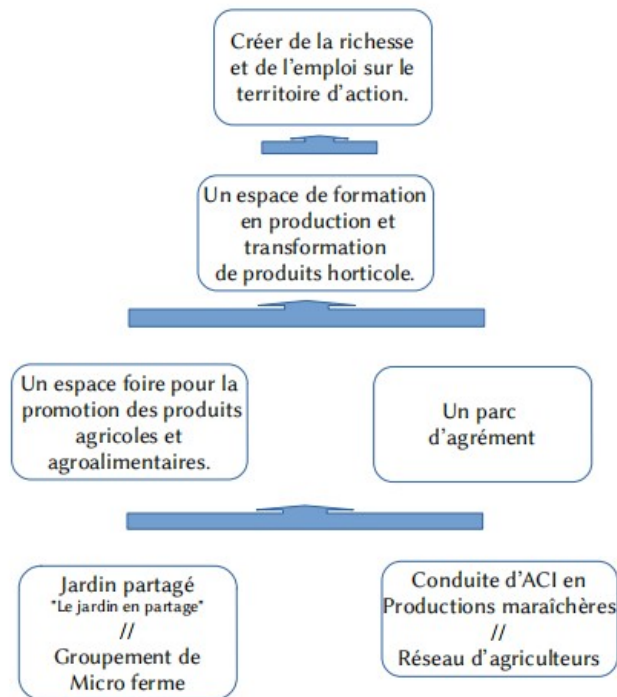
1.3. La justification du projet.

Notre proposition d'action s'inscrit dans la vision globale de développement territorial de la commune de Montsinéry Tonnégrande telle que présentée par le maire de la commune et son conseil municipal, vision qui s'approprie les concepts de développement circulaire. L'IAE étant de plein pied dans l'économie sociale et solidaire, notre projet, qui est une action de développement local, a naturellement été bien accueilli par la commune de Montsinéry Tonnégrande.

C'est un projet qui participe à la lutte contre la pauvreté et ses corollaires et à la valorisation des ressources du territoire d'action. La commune de Montsinéry Tonnégrande est riche de son vaste territoire, sa biodiversité amazonienne et de son agriculture en plein développement. Sur la base de nos compétences en horticulture générale, nous proposons de mettre en place une ferme horticole polyvalente orientée vers l'action d'inclusion sociale et professionnelle bien entendu mais aussi par le biais de partenariat vers la formation qualifiante et la vulgarisation technique. Ainsi positionné sur des domaines économiques porteurs, nous cherchons à développer de l'activité pour contribuer à créer de la richesse et de l'emploi.

1.4. La description du projet.

1. Les objectifs du projet.
Il sont de plusieurs niveaux et présentés sur le schéma suivant.



Hiérarchie du programme de développement local: du jardin à l'assiette.

Nous le le reprécisons, les activités de :

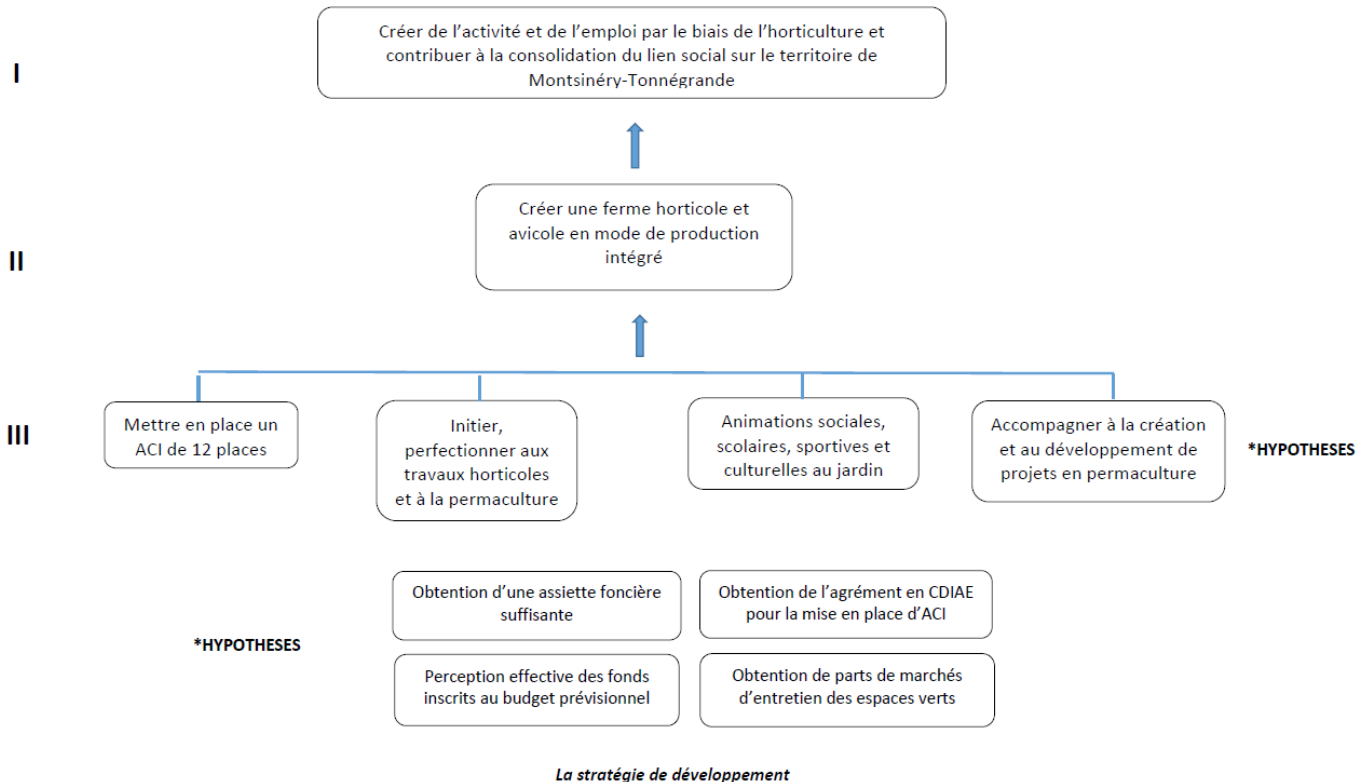
- maraîchage
- floriculture
- production pépinière
- et travaux paysagers

requièrent des compétences techniques et infrastructures qui à quelques nuances près sont les mêmes. Nous avons saisi cette opportunité qui nous permet pour un même investissement de diversifier notre offre de supports de formations et de produits commerciaux.

Toutefois, l'horticulture n'est pas seulement un support pédagogique et une opportunité économique, de par sa nature même c'est un véritable médiateur pour les bénéficiaires qui sur les voies d'un cheminement renouvelé probablement porteur de nouvelles opportunités qui leur appartiendra de saisir.

Le maraîcher nourrit la population, le floriculteur contribue à décorer la maison, le pépiniériste et le paysagiste maintiennent et embellissent nos paysages quotidiens, comment ne pas se sentir valorisé en pratiquant ces métiers ?

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LE BIAIS DE L'HORTICULTURE A MONTSINERY-TONNEGRANDE



b) Les indicateurs de performance pour décrire les effets concrets du projet

Le tableau suivant présente la mise en œuvre de l'ACI.

Tableau 1 : Cadre logique du projet

Dispositif IAE d'activités horticoles en milieu péri-urbain et rural. Période : 2019			
Logique d'intervention			
Objectif de programme.	Indicateurs de performances	Source de vérification	
Agir sur le mieux vivre ensemble sur le territoire de la commune en embellissant notre cadre de vie et en luttant contre la précarisation et la désaffiliation sociale et professionnelle des personnes, avec l'horticulture comme médiateur.	Constat visuel de chacun. Création de sites aménagés et de structures de production. Création d'emplois sur le territoire. Accroissement de l'activité horticole sur le territoire.	Les rapports d'activités de la structure. Mesures d'impacts par les statistiques officielles des organismes concernés.	
Objectif du dispositif.	Indicateurs de performances	Source de vérification	Hypothèses
Créer de l'emploi sur le territoire cible par la mise en place et le développement d'activités dans les métiers de l'horticulture.	Suivi des bénéficiaires du dispositif.	Compte rendu des comités de pilotage.	Acceptation et soutien du projet par le groupe cible. Réussite de la planification et de la mise en

Dispositif IAE d'activités horticoles en milieu péri-urbain et rural. Période : 2019

œuvre du projet.

Les objectifs opérationnels du dispositif.	Indicateurs de performances	Source de vérification	Hypothèses
Créer un parc de loisir.	Mesure du taux de fréquentation du parc.	Visite du parc.	Obtention de l'assiette foncière. Obtention des fonds inscrits au budget.
Créer une ferme de polyculture et élevage avicole en mode de productions intégrées.	Offre commerciale régulière de nos produits. Organisation de foires horticole.	Inscription à l'AMEXA, à la chambre d'agriculture.	Obtention de l'agrément en CDIAE. Fonctionnement en partenariat étroit avec un réseau de dix agriculteurs.

Les activités.	Indicateurs de performances	Source de vérification
Mettre en place un ACI de 12 places en travaux horticoles.	Nombre de sorties positives.	L'élaboration du projet selon les règles de l'art.
Mettre en place et animer une unité de formation à la production horticole.	Nombre de personnes fréquentant les ateliers. Développement d'initiatives de mise en valeur de terrain par l'horticulture.	Déclaration de création de l'organisme de formation auprès des services concernés.
Mettre en place et animer une unité de production artisanale d'objets en bois et autres supports naturels.	Nombre de personnes fréquentant les ateliers. Organisation d'expositions et de foires de vente.	Déclaration de création auprès de la chambre des métiers.
Mettre en place et animer une unité pour l'accompagnement de porteurs de projets.	Nombre de personnes fréquentant les ateliers. Nombre de création d'entreprise après accompagnement par le dispositif.	Rapport d'activités de l'atelier. Témoignage de créateurs d'entreprises.

Le tableau ci-après présente le prévisionnel des activités de base à mettre en place pour atteindre les résultats attendus. C'est la description du projet sous l'angle opérationnel.

Tableau 2 : Activités du projet

Dispositif IAE d'horticulture urbaine et péri-urbaine				Période: 2018
Résultats attendus	Activités 1	Activités 2	Activités 3	Activités 4
Mise en place d'un ACI de 12 places	Mettre en place l'infrastructure d'accueil des bénéficiaires et du public	Mettre en place les ateliers de production	Organiser et assurer la mise au travail, l'encadrement technique et l'accompagnement socioprofessionnel de 12	Obtenir et assurer des prestations d'entretien des espaces verts et d'embellissement

			salariés en insertion.	
Créer un parc arboré comprenant un parcours santé et des collections de plantes médicinales et nourricières de variétés anciennes de moins en moins usitées.	Composer une équipe pluridisciplinaire pour concevoir techniquement le projet	Finaliser le montage financier.	Établir le calendrier des interventions.	Phases opérationnelles de mise en place.
Animations sociales, scolaires, sportives et culturelles au parc.	Identifier des chefs de file par thématiques d'actions	Constituer des équipes projet par thématiques d'actions	Établir un calendrier annuel d'animations et coordonner les travaux d'organisation des animations	Phases opérationnelles de réalisation.
Mise en place de sessions de formation aux travaux horticoles.	Adapter les référentiels métiers pour ouvriers en travaux horticoles.	Construire le contenu et les supports de la formation.	Élaborer le calendrier prévisionnel de formation.	Mettre en œuvre les sessions de formation.
Accompagner à la création de projets horticoles.	Collaborer au projet de recherche action en agriculture familiale et rurale.	Construire un réseau de praticiens voulant contribuer au projet.	Contribuer au développement des membres par l'entraide.	Formaliser les procédures, capitaliser sur les expériences entreprises.

L'atelier chantier d'insertion horticole porté par l'AMCAP produira de l'ordre de 10 tonnes de légumes par an, à travers ses ateliers de production maraîchères sous abri et en plein champ.

Les productions envisagées sont les suivantes :

Aubergine (2,32 €/kg) , Chou pommé (2,95 €/kg), ciboule(6,5 €/kg), comcombre(1,60 €/kg), courgette(3,47 €/kg), persil(16,63 €/kg), piment(5,45 €/kg), poivron(7,20 €/kg), salade(4,80 €/kg), giraumon(1,60 €/kg)

Le schéma ci-dessous, réalisé par notre groupement partenaire constitué d'un architecte et d'un architecte paysagiste (détail paysages et abacus studio) présente le schéma d'aménagement de la première moitié de l'assiette foncière.



D - Organisation horaire

Jour et horaire d'ouverture de la structure

Jour d'ouverture	Horaire d'ouverture matin	Horaire d'ouverture après-midi
Lundi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Mardi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Mercredi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Jeudi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Vendredi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Samedi		

Jour et horaire de présence des salariés en insertion (hors période de stage, immersion...) (roulement des équipes)

Jour d'ouverture	Horaire d'ouverture matin	Horaire d'ouverture après-midi
Lundi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Mardi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Mercredi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Jeudi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Vendredi	6h30 - 12h00	13h - 18h
Samedi	6h30 - 12h00	13h - 18h

IV – Objectifs annuel de la structure

A - Les objectifs globaux et d'activités

AXE 1 : Accueil et intégration en milieu de travail

Objectifs globaux :

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;

- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

Fonctions	Actions envisagées	Compétences et outils mobilisés
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Accueil	<p>- Ce projet peut voir le jour grâce à l'accueil que la commune de Montsinéry – Tonnégrande lui a fait, pourtant de par sa population plus nombreuse, la commune de Macouria sera grande bénéficiaire de nos actions.</p> <p>Il existe sur Macouria un CCAS, un service de la Mission Locale et plusieurs chargés de mission pour le compte du contrat de ville de la commune. Toutes ces instances sont normalement en mesure d'identifier et d'orienter vers nous un public éligible et intéressé par nos activités.</p> <p>Le moment venu nous proposerons une action conjointe pour nous assurer d'une bonne publicité de notre projet afin que les personnes voulant saisir cette opportunité puisse le faire.</p> <p>- Quels sont les critères de recrutement des salariés en insertion ?</p> <p>Les salariés en insertion constitueront un groupe qui doit respecter la mixité des publics, la parité hommes femmes et avoir un niveau de motivation suffisant pour maximiser les chances de réussite.</p> <p>Avec la collaboration de notre partenaire organisme de formation, nous travaillons à une procédure de recrutement dans un souci de respect du bénéficiaire, de démarche qualité pour la structure et de transparence pour le public cible.</p>	<p>Qualités relationnelles</p> <p>Forte aptitude au travail en équipe</p> <p>Respect de protocoles et méthodes de travail</p> <p>Capacité d'adaptation</p> <p>Forte réactivité</p>
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Intégration en milieu de travail	<p>- Identification des personnes responsables de l'accueil sur différents volets (tâches, dispositif d'accompagnement socioprofessionnel, présentation des locaux, du cadre et du fonctionnement de l'entreprise)</p> <p>- Livret d'accueil du salarié comprenant la présentation de l'entreprise, le cadre juridique du fonctionnement de la structure, le cadre de vie au travail, les formations et la santé au travail, la sécurité et l'environnement.</p>	<p>Livret d'accueil</p> <p>Accompagnement social</p> <p>Bilan des compétences professionnelles</p> <p>Renforcement des compétences</p> <p>Mobilisation sur projet</p>

Les Objectifs d'activité :

Objectifs opérationnels	Objectif Programmé N-1	Résultats de l'année N-1	Objectifs négociés
Nombre de personnes en insertion à accueillir			12
Nombre de postes de travail à occuper durant l'année (en ETP)			12
Nombre de personnes en insertion à recruter durant l'année			12
Nombre de personnes à embaucher avec une qualification: - Niveaux 5 et 5 bis - Niveau 6			4
- 1. Une trajectoire socioprofessionnelle stable : personnes qui ont été dans les cinq dernières années en CDI ou en CDD longs renouvelés et dont l'entrée au chômage se fait principalement par un licenciement. - 2. Une trajectoire socioprofessionnelle instable pour les personnes qui ont été dans les cinq dernières années en succession de contrats temporaires (CDD et intérim) avec des temps de chômage inférieurs aux temps de travail. - 3. Une trajectoire socioprofessionnelle précaire pour les personnes qui ont été dans les cinq dernières années en succession de contrats d'insertion et /ou en contrats temporaires (CDD ou intérim) avec des temps de chômage supérieurs aux temps de travail. Cette évaluation peut être faite par la structure lors des premiers entretiens de bilan ou par les services du pôle emploi.			
- Nombre de personnes au RSA - Nombre de femmes - Nombre de jeunes de moins de 26 ans en demande d'insertion (MLRG) - Nombre de personnes reconnues travailleurs handicapés - Nombre de personnes habitants en zone sensible (Quartiers prioritaires politique de la ville, zones rurales...) - Autres catégories (préciser)			

AXE 2 : Accompagnement social et professionnel

Objectifs globaux:

Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ;

Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.

Fonctions	Actions envisagées	Compétences et outils mobilisés
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Accompagnement socio professionnel	- Construire un réseau de partenaires tournés vers le développement de l'IAE - Mobilisation sur projet - Construction d'un itinéraire individualisé d'inclusion sociale et professionnelle - Accompagnement sur le projet	- Capacité à fédérer des acteurs - Capacité d'accompagnement de publics en difficulté
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Accompagnement social	- Diagnostic personnalisé des salariés en début de parcours relatif aux freins d'ordre matériel, psychologique et social au parcours d'insertion - Identification des intervenants externes nécessaires	- Capacité d'accompagnement de publics en difficulté - Capacité de coordination et de travail en équipe

	- Mise en place d'objectifs et d'un plan d'actions permettant de les atteindre	
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail	<p>Actions spécifiques d'accompagnement et de formation qui doivent permettre au salarié d'accéder à terme à un emploi durable ou à une formation qualifiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un projet professionnel ; • Bilan de compétences et d'acquis professionnels ; • Apprentissage en milieu de travail d'un savoir-faire, en l'occurrence formation aux travaux horticoles ; • Apprentissage des règles de la vie professionnelle ; • Actions de formation et/ou de pré-qualification ; • Validation des acquis de l'expérience durant le parcours d'insertion ; • Aide à la recherche d'emploi. • Périodes d'immersion auprès d'employeurs dans le champ de l'horticulture ou dans un autre domaine, en fonction du projet professionnel du salarié (mise en œuvre de la PMSMP). <p>Développer un réseau d'employeurs en capacité d'accueillir en immersion des salariés en insertion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accompagnement de publics en difficulté - Capacité à fédérer un réseau d'acteurs
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)	Accompagnement dans les démarches vers l'emploi, voire la poursuite du parcours d'insertion	Capacité d'accompagnement de publics en difficultés
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Prestataires extérieurs (modalités d'intervention)	<p>Pôle Emploi : Prescripteur Mission locale : prescripteur CFA et Organisme de formation POINT COM : * Accompagnement vers l'insertion : Entretiens, bilans et Proposition de formations diplômantes ou qualifiantes dans l'optique de l'insertion sociale et professionnelle</p>	

MODALITÉS ET RYTHME DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

Avec qui ?	Avec quel(s) outil(s) ?	A quelle fréquence ?
Accompagnateur socioprofessionnel	Diagnostic social et professionnel	Une fois en début de parcours
Accompagnateur socioprofessionnel	Bilan d'avancement intermédiaire	Une fois en milieu de contrat
Accompagnateur socioprofessionnel	Bilan social et professionnel	A chaque renouvellement de contrat
Accompagnateur socioprofessionnel	Entretien sur demande des bénéficiaires	Autant que de besoin
Comité de pilotage des acteurs de l'IAE	Bilan	Réunion biannuelle

EVALUATION DES BENEFICIAIRES

Comment est réalisée l'évaluation de la progression des publics dans leur parcours d'insertion ?
 Disposez-vous d'outils spécifiques ? Lesquels ? (Joindre les documents que vous jugez utiles)

Quand	Outils	Objectif	Fréquence
A l'entrée	<p>Bilan de compétences</p> <p>Diagnostic de la situation sociale du bénéficiaire</p> <p>Formalisation des éléments de diagnostic et de suivi au sein d'un « livret de parcours individuel en ACI »</p>	<p>Établir un état des lieux des compétences professionnelles</p> <p>Identifier les freins sociaux au parcours d'insertion</p> <p>Construire un itinéraire individualisé d'inclusion sociale et professionnelle</p>	<p>Une fois, en début de parcours</p>
Pendant	<p>Suivi de la progression via différents bilans selon le planning de suivi défini en début de contrat, et formalisation dans le livret de parcours individuel :</p> <p>-Fiche de repérage des acquis professionnels en ACI -Grille des savoir-faire (Acquis, non acquis, en voie d'acquisition) -Conclusions des entretiens</p> <p>Un comité technique constitué des différents partenaires de l'accompagnement et un comité de pilotage constitué des acteurs en charge du suivi de l'action seront mis en place</p>	<p>Etablir un état des lieux des compétences professionnelles</p> <p>Identifier les freins sociaux au parcours d'insertion</p> <p>Construire un itinéraire individualisé d'inclusion sociale et professionnelle</p> <p>Suivre la progression du bénéficiaire</p>	<p>Variable, définie dans le planning de suivi établi en début de contrat</p>
A la sortie	<p>Bilan de fin de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des acquis - Formations suivies en internes et en externe - Immersions effectuées en entreprises classiques <p>Formalisation d'une attestation des acquis</p>	<p>Réaliser un état des lieux des acquis en fin de contrat</p> <p>Mesurer l'évolution du bénéficiaire</p>	<p>Une fois, en fin de parcours</p>

Les Objectifs d'activité :

Veiller à préciser les actions d'accompagnement, ainsi que les moyens internes ou externe de la structure, collectifs ou individuel. Pour ce faire, après chaque action préciser les moyens et les types par les lettres

Collectif : **CO**

Individuel : **IN**

Objectifs opérationnels	Objectif Programmé N-1	Résultats de l'année précédente	Objectifs négociés *
Durée moyenne de présence dans la structure des personnes sorties durant l'année en mois:			18
Nombre de salariés pour lesquels la structure prévoit une action d'accompagnement social interne :			
- Santé - Logement - Budget -			12
Nombre de salariés pour lesquels la structure prévoit une orientation vers un partenaire :			
- Santé - Logement - Budget -			0
Nombre de salariés pour lesquels la structure prévoit une action d'accompagnement professionnel :			
- Tutorat - Encadrement technique - Méthode de recherche d'emploi - Entretiens réguliers - Bilans de compétences -			12
Nombre de salariés en insertion pour lesquels la structure prévoit de conduire directement une action :			
- Un stage chez un employeur de droit commun : - Une période d'essai : - Des heures de travail complémentaires pendant le parcours dans une autre entreprise que la SIAE : - Un parrainage : - Toute autre action de mise en relation avec un employeur de droit commun : -			12
Nombre de salariés en insertion pour lesquels la structure prévoit une orientation vers un partenaire:			
- Un stage chez un employeur de droit commun : - Une période d'essai : - Des heures de travail complémentaires pendant le parcours dans une autre entreprise que la SIAE : - Un parrainage : - Toute autre action de mise en relation avec un employeur de droit commun : -			0
Nombre d'accords ou relations non formalisées existantes avec des employeurs de droit commun, notamment :			
- Initiatives nationales déclinées localement (pour mesurer l'appropriation par les acteurs locaux des accords conclus entre réseaux de l'IAE, fédérations d'entreprises, branches professionnelles...) : - Initiatives contribuant à sensibiliser des entreprises au thème de l'insertion des publics en difficulté et plus généralement de la diversité :			2

AXE 3 : Formation des salariés en insertion

Objectifs globaux :

- Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.

Fonctions	Actions envisagées	Compétences et outils mobilisés
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		

Rappel du nombre de personne en insertion : 12

Mettre en place des formations internes	<ul style="list-style-type: none">- Embauche de deux encadrants techniques assurant l'enseignement des gestes techniques- Formations remise à niveau et savoirs de base adaptées par groupes de niveaux- Formation théorique en horticulture permettant une meilleure appropriation des gestes techniques- Formation hygiène et sécurité	Compétences pédagogiques Connaissances techniques en horticulture Outils de formation utilisés par l'encadrant technique : Ateliers théoriques courts et explications par des schémas sur tableau (paperboard) et mise en œuvre pratique en atelier de production avec les outils de production habituels (matériel aratoire)
------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet

Plan de formation et organismes de formation	<p>Amener les bénéficiaires à l'acquisition de compétences en rapport avec le titre professionnel de niveau 3- ouvrier de production horticole. (Formations dispensées par POINT COM).</p> <p>Les salariés en insertion bénéficieront de trois possibilités à l'issue de la formation :</p> <ol style="list-style-type: none">1. D'une attestation de formation2. De La validation de certificat de compétences professionnelles de façon modulaire (CCP).3. De La validation du titre professionnel : <p>Description des CCP</p> <p>Multiplier des végétaux en production horticole</p> <ul style="list-style-type: none">· Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.· Semer des végétaux.· Bouturer des végétaux.· Réaliser le greffage de végétaux.· Marcotter et diviser des végétaux <p>CCP – Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux</p> <ul style="list-style-type: none">· Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.· Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.· Mettre en place une culture hors sol de végétaux.· Mettre en place une culture pleine terre de végétaux.· Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux.· Réaliser les opérations culturales sur des végétaux <p>CCP – Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle</p> <ul style="list-style-type: none">· Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.· Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.· Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux.· Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande.	Compétences pédagogiques Connaissances théoriques en horticulture Compétences techniques en horticulture
-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> · Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux. <p>Autres formations dispensées :</p> <p>CACES : Olicher CACES Nacelle : Olicher Permis remorque : Olicher Hygiène et sécurité : Equinoxe formation Initiation bureautique : IFODES Gestes et posture : Olicher Equipements de Protection Individuels : Olicher Sauveteur secouriste au travail : Olicher Mise en place d'une signalisation temporaire de chantier : Olicher Manipulation d'extincteurs : Olicher</p>	
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Prestataires extérieurs (modalités d'intervention)	<ul style="list-style-type: none"> - Olicher - Equinoxe formation - IFODES - Point com <p>Futur financeur des formations : OPCO Uniformation</p>	<p>Compétences pédagogiques Connaissances théoriques en horticulture Compétences techniques en horticulture</p>

Nom de la formation *	Objectifs visés = A DC QDT **	Nombre d'heures par personne	Nombre de personnes concernées (dont R. S. A. à indiquer entre parenthèses)	Coût pédagogique total de la formation	Financements mobilisés				
					OPCO	CTG	Etat	Structure	Autres (PLIE)

* Nom de la formation :

Ajouter entre parenthèse à coté du nom de la formation, le numéro adéquat

- 1 = Formations de remise à niveau / savoirs de base
- 2 = Formations professionnalisantes - préqualifiantes
- 3 = Formations certifiantes
- 4 = Formations hygiène et sécurité
- 5 = Développement personnel

** objectifs visés :

- A. adaptation au poste de travail
- DC. développement de compétences/capacités en lien avec le projet professionnel de la personne
- (QDT) qualification / diplôme / titre

Les Objectifs d'activité :

Objectifs de résultat	Objectif Programmé N-1	Résultats de l'année précédente	Objectifs négociés *
-----------------------	------------------------	---------------------------------	----------------------

Nombre de salariés en insertion pour lesquels la structure prévoit une formation :			12
- Aux compétences clés et aux actions de formation pré qualifiante : - Dont personne au RSA :		-	-
- Qualifiante : - dont personne au RSA :		-	-
- Nombre de salariés en insertion ayant poursuivi la formation jusqu'au bout/nombre de salariés en insertion :		-	-
- Nombre de salariés envoyés en formation/ nombre de salariés en insertion :		-	-
- Nombre d'heures de droit individuel à la formation utilisées, et type d'actions de formation (en distinguant entre formation pendant le temps de travail et hors temps de travail) :		-	-
Mise en place de partenariat :			
- nombre d'heures de formation cofinancées par Collectivité territoriale de Guyane :			
- nombre d'action de formation prise en charge par des OPCO :			
- nombre d'actions de formation concertées avec des entreprises :			
Dépense supplémentaire par rapport au minimum légal ou conventionnel			

AXE 4 : Contribution à l'activité économique et au développement territorial

Objectifs globaux :

- Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ;
- Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Fonctions	Actions envisagées	Compétences et outils mobilisés
A compléter et à adapter par la structure en tenant compte de son projet		
Développe ment économique, territorial et utilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en concordance avec d'autres projets horticole : Jardins partagé – jardin pédagogique -parc d'animation – un sous bois aménagé sur le même site. - Proposer des formations qualifiantes en horticulture en proximité. - Créer d'un réseau de fermes horticoles. - Monter une plateforme de compostage de proximité sur le lotissement de Préfontaine. - Créer une unité de production de plants marâcher et 	<ul style="list-style-type: none"> - C'est un travail en partenariat avec d'autres associations, des enseignants des écoles primaire, des agriculteurs sensibilisés à nos thématiques d'actions... - Sur la base de notre plateau technique nous nouons un partenariat un organisme de formation. - Par le biais de l'accompagnement à la création et au développement de projets horticole sur le territoire d'action et notamment à Quesnelle. - Dans le cadre du travail mené par la CACL sur la gestion des déchets et association avec le projet de gestion des déchets organique de l'habitat vertical. - En partenariat avec l'entreprise agricole Ferme de Morne.

	<p>de multiplication végétal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité de la création d'un atelier de mécanique collectif de proximité pour la réparation et la maintenance de macine de parc et jardin. <p>(Actions partenariales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à appel ,à projet de l'ADEME. Montage d'un ACI
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les Objectifs d'activité :

Objectifs de résultat	Résultats de l'année précédente	Objectifs négociés *
produits tirés des ressources de commercialisation		63 082 €
Intervenir sur un territoire en difficulté		
- Adhésion et participation à un syndicat de branche : - Participation à des réseaux locaux : - nationaux d'acteurs économiques :		
Chiffre d'affaire de la structure : Masse salariale versée : Montant des cotisations sociales et fiscales versées :		
Contribuer au développement durable :		

B – Les Objectifs de résultats

Toutes les structures, **doivent** renseigner les motifs de sortie dans l'extranet-IAE, c'est-à-dire la situation du salarié à sa sortie de la structure.

Motif de sortie renseigné par la SIAE	Type de sortie	Situation
EMBAUCHE EN CDI NON AIDE PAR UN AUTRE EMPLOYEUR	Emploi durable	Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie
EMBAUCHE EN CDI AIDE PAR UN AUTRE EMPLOYEUR	Emploi durable	S'ils sont signés en CDI, les contrats aidés (CAE et CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois "tremplins") et les entrées en EA sont comptabilisés
EMBAUCHE EN CDI DANS LA STRUCTURE OU FILIALE	Emploi durable	Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie
EMBAUCHE EN CDD (SANS AIDE PUBLIQUE A L'EMPLOI) D'UNE DUREE DE SIX MOIS ET PLUS	Emploi durable	Quel que soit l'employeur (qui peut être la SIAE). Les contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation en CDD), les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée supérieure à six mois, sont compris dans cette catégorie
CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE A SON COMPTE	Emploi durable	
INTEGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE	Emploi durable	Le stage de titularisation dans la fonction publique est compris dans cette catégorie

EMBAUCHE EN CDD (SANS AIDE PUBLIQUE A L'EMPLOI) DE MOINS DE SIX MOIS PAR UN AUTRE EMPLOYEUR	Emploi de transition	Les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée inférieure à six mois sont compris dans cette catégorie
EMBAUCHE EN CONTRAT AIDE POUR UNE DUREE DETERMINEE PAR UN AUTRE EMPLOYEUR (hors IAE)	Emploi de transition	Cette catégorie comprend les CUI (CAE et CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois "trempins") et les entrées en ESAT. Cette catégorie ne comprend pas les CUI conclus dans les ACI (catégorie suivante).
EMBAUCHE POUR UNE DUREE DETERMINEE DANS UNE AUTRE STRUCTURE IAE	Sortie positive	Cette catégorie correspond aux poursuites de parcours en IAE, donc toutes les entrées dans des dispositifs IAE (AI, ACI, EI, ETTI), y compris les CUI en ACI
ENTREE EN FORMATION QUALIFIANTE OU POURSUITE DE FORMATION QUALIFIANTE	Sortie positive	
AUTRE SORTIE RECONNUE COMME POSITIVE	Sortie positive	Sortie positive négociée avec l'UT (formation non qualifiante, VAE....) et prévue dans la convention
PRISE DES DROITS A LA RETRAITE	Sortie positive	
AU CHOMAGE	Autre sortie	Personnes en recherche d'emploi, inscrites ou non à PE
INACTIF	Autre sortie	Personnes qui ne recherchent pas d'emploi (dont congé parental, étudiant, en incapacité de travailler)
SANS NOUVELLE	Autre sortie	
RUPTURE EMPLOYEUR POUR FAUTE GRAVE DU SALARIE	Retrait des sorties constatées	Cas prévu par l'article L1243-1 du code du travail
CONGE DE LONGUE DUREE (MATERNITE, MALADIE)	Retrait des sorties constatées	Sont pris en compte les congés d'une durée supérieure à trois mois lorsque leur échéance dépasse l'échéance des contrats de travail
DECES	Retrait des sorties constatées	
DECISION ADMINISTRATIVE/DECISION DE JUSTICE	Retrait des sorties constatées	Sont par exemple concernées les décisions d'incarcération ou les arrêtés de reconduite à la frontière

Une sortie est prise en compte dans les résultats emploi si les **trois conditions cumulatives suivantes** sont remplies :

1. La personne doit avoir signé un contrat de travail avec la SIAE
2. Le salarié doit être resté un temps minimal dans la structure (EI et ACI : 3 mois, ETTI et AI : 150 heures)
3. Le salarié ne doit plus être en contrat de travail avec la structure (sauf contrat de droit commun non aidé)

Objectifs de résultats			
Sorties	Résultats de l'année précédente	Objectifs négociés	
		Prévisions de sorties	Nombre = %
Sorties dans l'emploi durable (1)		Dans un emploi durable	= 4 soit 33%
Sorties vers un emploi de transition (2)		Dans un emploi de transition	= 4 soit 33 %
Sorties positives (3)		Dans une sortie positive	= 4 soit 33%
Sorties dynamiques = 1 + 2 + 3		Dans un emploi durable, un emploi de transition ou une sortie positive	= 12

H	F	26 ans	26 à 50 ans	50 ans		bis			à III	1 an	1 et 2 ans	de 2 ans					tants de QPV
Niveaux Education Nationale : VI (sans diplôme) - V bis (Poursuite d'études pendant au moins 1 an vers un diplôme de niveau V - V (CAP ou BEP) - IV (baccalauréat) - I à III (BTS, DUT, DEUG, Licence et +)																	

C – Résultats d’insertion dans l’emploi et de sorties dynamiques

RESULTATS D'INSERTION DANS L'EMPLOI ET DE SORTIES DYNAMIQUES				
TYPES SORTIES	Motifs de sorties	Nb de sorties	Sorties négociées	Commentaires
Dans l'emploi durable (1)	CDI non aidé par un autre employeur (1)			
	CDI aidé par un autre employeur (2)			
	CDI dans la structure ou filiale (3)			
	CDD de + 6 mois sans aide publique (4)			
	Création ou reprise d'entreprise à son compte			
	Intégration dans la fonction publique (5)			
<p>(1) Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie</p> <p>(2) S'ils sont signés en CDI, les contrats aidés (CAE et CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois "tremplins") et les entrées en EA sont comptabilisées</p> <p>(3) Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie</p> <p>(4) Quel que soit l'employeur (qui peut être la SIAE). Les contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation en CDD), les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée supérieure à six mois, sont compris dans cette catégorie</p> <p>(5) Le stage de titularisation dans la fonction publique est compris dans cette catégorie</p>				
Dans l'emploi de transition (2)	CDD non aidé de moins de 6 mois par un autre employeur (8)			
	CDD aidé par un autre employeur (hors IAE) (9)			
<p>(8) Les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée inférieure à six mois sont compris dans cette catégorie</p> <p>(9) Cette catégorie comprend les CUI (CAE et CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois "tremplins") et les entrées en ESAT. Cette catégorie ne comprend pas les CUI conclus dans les ACI (catégorie suivante).</p>				
Sorties positives (3)	Embauche en CDD dans une autre structure IAE (10)			
	Entrée ou poursuite de formation qualifiante			
	Prise de droits à la retraite			
	Autre sortie reconnue comme positive (11)			
<p>(10) Cette catégorie correspond aux poursuites de parcours en IAE, donc toutes les entrées dans des dispositifs IAE (AI, ACI, EI, ETTI), y compris les CUI en ACI</p> <p>(11) Sortie positive négociée avec l'UT (formation non qualifiante, VAE...) et prévue dans la convention</p>				
Sorties dynamiques		1 + 2 + 3		
Autres situations	Chômage (12)			
	Inactif (13)			
	Sans nouvelle			
<p>(12) Personnes en recherche d'emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi</p> <p>(13) Personnes qui ne recherchent pas d'emploi (dont congé parental, étudiant, retraité, en incapacité de travailler)</p>				
Retraits des sorties constatées	Congé de longue durée (maladie, maternité) (14)			
	Décès			
	Décision de justice (15)			
<p>(14) Sont pris en compte les congés d'une durée supérieure à trois mois lorsque leur échéance dépasse l'échéance des contrats de travail</p> <p>(15) Sont par exemple concernées les décisions d'incarcération ou de reconduite à la frontière</p>				
Qualifications des salariés en insertion	Obtention d'un titre (16)			
	Obtention d'un diplôme (17)			
	Validation des acquis (18)			
(16) type de titre – (17) type de diplôme – (18) type de VAE				
Durée moyenne du passage en structure des personnes sorties (en mois) :				

- **Commentaires sur les difficultés rencontrées ou points positifs durant l'action N-1 :**

VI – Demande de financement

A. Les postes

AIDES AUX POSTES ETAT

Généralisation des modalités de financement pour toutes les SIAE depuis la réforme de 2014. L'aide au poste d'insertion se substitue aux autres aides versés par l'Etat, hors FDI, y compris les contrats aidés dans les ACI. Cette aide est composée :

- d'un montant socle qui fera l'objet d'un arrêté annuel.
- D'un montant modulé (5%) exprimé en pourcentage du montant socle, en fonction de 3 critères :
 - Le profil des personnes à l'entrée de la structure
 - L'effort d'insertion (actions et moyens) mis en œuvre par la structure
 - Les résultats constatés à la sortie de la structure

Catégorie de SIAE	Base horaire en heure	Nombre prévisionnel d'heures de mise à disposition ou d'insertion	Nombre de postes insertion demandés en ETP	Montant socle ETP*	Total Subvention
AI	1 607			1 397 euros	
EI	1 505			10 751 euros	
ETTI	1 607			4 341 euros	
ACI	1 820			20 642 euros	

*Montant revalorisé annuellement

B – Quelles sont les partenariats établis pour le déroulement de l'action ?

1 - Au regard de la fonction d'insertion au profit des bénéficiaires ? :

Avant l'embauche ou l'entrée dans la SIAE :

- Pour faire connaître l'offre d'insertion aux prescripteurs : Association Nou Djok
- Pour le recrutement : Pôle emploi, Mission Locale, Association Nou Djok
- Pour l'accueil et l'intégration : Entreprises agricoles Ferme de Morne et FPI Caradan, réseau de microfermes

Pendant le contrat ou durant la période :

- Pour la résolution des problématiques sociales :
- Pour l'accompagnement professionnel :
- Pour évaluer les compétences :
- Pour valoriser (valider) les compétences :
- Pour élaborer et mettre en place les plans de formation : Olicher, Equinoxe formation, IFODES
- Pour préparer la sortie : Organisme de formation « Point com »

2 - au regard de la fonction économique ? :

- Pour maintenir et/ou développer le volume d'activité de la structure : réseau de microferme, entreprises agricoles FPI Caradan, Ferme de morne
- Pour valoriser la fonction d'utilité sociale des activités développées
- Pour favoriser l'ancrage territorial de la structure : association Nou Djok, mairie de Montsinéry-Tonnégrande
-

3 – Financements demandés à d'autres partenaires ? :

AIDES DU FSE

Sollicitez-vous du F. S. E. ? oui non

Si oui, à quel titre : Etat CTG

AIDES DE LA CTG

Envisagez-vous de formuler une demande à la CTG ? oui non

Nature de la demande : FEDER déjà obtenu sur le principe. Aide MSE au titre de l'accompagnement des BRSA

AIDES DU PLIE

Envisagez-vous de formuler une demande au PLIE ? oui non

Nature de la demande :

AIDE DU FDI

Envisagez-vous de formuler une demande de FDI ? oui non

Il sera sollicité dans le cadre de la demande de FDI un montant de 58 046 euros couvrant :

- Les travaux d'adduction d'eau potable sur le site : 4 000 €
- Les travaux d'électrification : 30 000 €
- L'achat de pots, d'amendement, d'engrais et de semences : 15 000 €
- L'achat de matériel aratoire et fil pour débroussailleuse : 2 546 €
- Les équipements de protection individuels : 3 200 €
- Le matériel informatique : 2 500 €

Principales aides prévues par le FDI : circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion)

- Aide au Démarrage d'une structure nouvelle
- Aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités
- Aide à la consolidation
- Aide spécifique au conseil
- Aide à la professionnalisation
- Evaluation /Expérimentation
- Aide exceptionnelle à la consolidation financière

Attention : Pour solliciter une aide au titre du FDI, il conviendra en temps opportun de renseigner le dossier spécifique présentant le projet proposé.

Lister les partenaires et leur décision pour un financement, en prenant soin de préciser leur affectation

Partenaires financeurs					
Nom	Positionnement			Montant	Affectation
	Accord	Refus	En cours d'instruction		
CTG – Mission Stratégie Emploi – Accompagnement des BRSA			X	35 000	
FSE			X	86 505	
FEDER	X			226 000	

Merci d'apporter une attention toute particulière aux demandes de financements que vous allez devoir effectuer.

B – Budget prévisionnel de l'action

CHARGES			PRODUITS		
60	Achats	52 198	70	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	63 082
601	Achats de matière première	9 000		Prestations d'aménagement	30 637
602	Achats stockés			Vente de fruits et légumes	32 445
604	Prestations de services	26 480			
605	Achat matériel	4 846			
606	Achats fournitures non stockées	13 672			
607	Achats de marchandises		71	Productions stockées	5 765
61	Charges externes	21 000	72	Productions immobilisées	
611	Sous-traitance générale		74	Subventions	320 172
612	Crédit-bail				
613	Locations immobilières				
613	Locations mobilières	10 000		Ville de *	
614	Charges locatives				
615	Entretien réparations	7 000			
616	Primes d'assurances	4 000		Communauté de Communes ou Urbaine de*	
617	Etudes et recherches				
618	Documentation générale et colloques				
62	Autres charges externes	31 530			
621	Personnel extérieur à l'entreprise			Collectivité territoriale de Guyane	MSE 35 000
622	Honoraires de prestation formation/tutorat personnel insertion	13 000			Service Formation
	action hors formation/tutorat				
623	Publications				
624	Transports et déplacements	14 000			
625	Voyages, missions et réceptions				
626	Frais de télécommunication	3 780			
627	Service bancaire	750			
628	Divers			Etat *	Aide aux postes 183 920
63	Impôts et taxes sur salaires				FDI 14 746
631	Impôts et Taxes sur salaires				
633	Vers. Formation, transport, construction				
635	Impôts directs, indirects et droits				
64	Salaires et charges	274 107		Opérateur unique	
	Gestion administration **	20 707		PLIE	
	charges sociales =%	6211		ACSE	
	Accompagnateur socio professionnel	22 937		FSE	86 505

	charges sociales =%	6845			
	Encadrement technique	45 874			
	charges sociales =%	13 690			
	Personnel insertion	184 589			
	charges sociales =%	56141			
	Autres personnel hors activité insertion				
	charges sociales =%				
	Autres frais pour personne en insertion				
65	Charges de gestion courante		75	Produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	30 552
68	Dotations aux amortissements	40 736	78	Reprises sur amort. et provisions	
68	Dotations aux provisions		79	Transfert de charges	
69	Impôt sur société ***				
TOTAL CHARGES		419 571	TOTAL PRODUITS		419 571
Emplois des contributions volontaires			Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition de biens et prestations			Prestations en nature		
Prestations			Dons en nature		
Personnel bénévole					
TOTAL			TOTAL		
Rappel : une structure qui perçoit 153 000 euros ou plus de fonds publics est tenue de faire appel à un commissaire aux comptes pour valider les comptes annuels.					

E - Détail des charges du budget prévisionnel

Tableau à compléter en fonction des lignes de dépenses prévisionnelles. Préciser pour chaque ligne le détail des achats, des charges, les coordonnées des prestataires ou intervenants, le calcul des salaires, etc...

Lignes	Détails	Montants
60 - Achats		58 799
601 - Achats de matière première	Pots , amendement, Engrais, Semences	9 000
602 - Achats stockés		
604 - Prestations de services	Prestation architecte, prestation sondage géotechnique	24 680
605 - Achat matériel	Tarière brouette, fil, matériel aratoire	4 846
606 - Achats fournitures non stockées	Extincteurs, fournitures de bureau, quincaillerie, équipements de protection individuels, matériel informatique, signalétique du site, eau, énergie	13 672
607 - Achats de marchandises		
61 - Charges externes		21 000
611 - Sous-traitance générale		
612 - Crédit-bail		
613 - Locations immobilières	Matériel de chantier	10 000
613 - Locations mobilières		
614 - Charges locatives		
615 - Entretien réparations	Entretien réparation régulière du matériel de chantier	7 000
616 - Primes d'assurances	Responsabilité civile et dommages construction	4 000
617 - Etudes et recherches		
618 - Documentation générale et colloques		
62 - Autres charges externes		
621 - Personnel extérieur à l'entreprise		
622- Honoraires	Expert comptable	13 000
Presta. formation/tutorat personnel insertion		
Prestataire action hors formation/tutorat		
623 - Publications		
624 - Transports et déplacements	Frais de carburant	14 000
625 - Voyages, missions et réceptions		
626 - Frais de télécommunications et postaux	Téléphonie mobile, fixe et internet	3 780
627 - Service bancaire	Frais de gestion de compte	750
628 - Divers		
63 - Impôts et taxes sur salaires		
631 - Taxes sur salaires		
633 - Vers. Formation, transport, construction		
635 - impôts directs, indirects et droits		
64 - Salaires et charges		274 107
Gestion administration		20 707
charges sociales =%		6211

Accompagnement social-emploi-formation		22 937
charges sociales =%		6845
Encadrement technique		45 874
charges sociales =%		13 690
Personnel insertion – Nb de salariés :		184 589
charges sociales =%		56 141
Autres personnel hors activité insertion		
charges sociales =%		
Autres frais		
Autres frais pour le personnel en insertion		
65 - Charges de gestion courante		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotations aux amortissements		40 736
68 - Dotations aux provisions		
69 - Impôt sur société ***		

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

A compléter si le ou la représentant(e) légal(e) de l'organisme souhaite déléguer sa signature pour tous les documents

Je soussigné(e), [nom, prénom et qualité du ou de la représentant(e) légal(e)],

en qualité de représentant(e) légal(e) de [nom de l'organisme bénéficiaire qui sollicite l'aide, désigné dans le présent dossier],

ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à

[nom, prénom et qualité du délégataire],

à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides du Fonds social européen.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention « pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

A.....le.....

Nom et qualité du signataire

Signature

Nom et qualité du délégataire

Signature

(Cadre à remplir)

Je soussignécertifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A.....le.....

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure

Signature

VII – Pièces à joindre à votre dossier

Pour les associations :

- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture
- Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale

- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...)
- Attestation de la régularité sociale et fiscale

Pour les collectivités territoriales ou les établissements publics :

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

Dans tous les cas :

- RIB
- Situation au répertoire SIRENE de l'INSEE
- Curriculum vitae des intervenants
- Dernier bilan¹ et compte de résultat approuvé (Ces documents doivent être certifiés soit par le Président de l'association, soit par un expert comptable) et rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)
- Des ratios et des indicateurs économiques doivent être fournis pour donner des indications de l'année N-1. Les comptes et le bilan certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard.
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire
- Si certains postes sont gérés en prestation de service ou en sous traitance, le préciser avec nom de l'organisme intervenant. Dans ce cas précis, les contrats envisagés sont à joindre au dossier d'instruction

Exigence de conformité au plan comptable associatif

Attention

Bilan de la convention précédente (la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé)

Rappel : une structure qui perçoit 153 000 euros ou plus de fonds publics est tenue de faire appel à un commissaire aux comptes pour valider les comptes annuels.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez votre dossier.